

REUNION DU CONSEIL MUNICIPAL

Jeudi 11 juillet 2013

COMPTE RENDU

1 Tarifications (cantine/garderie/salles des fêtes/chasse et centre aéré)

Le maire propose une augmentation de 2% arrondi à l'euro.

A noter que pour la cantine et la garderie, avec le nouveau logiciel, la facture sera groupée.

Le Maire demande au Conseil de décider de la nouvelle tarification, suivant les tableaux ci-après (pour infos tableaux 2012 joints).

Objet : TARIFICATIONS SALLE DES FETES :

	Salle de la gare (80 pers.Maxi)	Salle polyvalente (160 pers.Maxi)	Foyer Kohli (40 pers.Maxi)
1 repas (déjeuner, dîner, vin d'honneur)	316 €	367 €	153€ (uniquement le midi)
2 repas le même jour	367 €	418 €	
2 jours de suite (week-end ou en semaine)	459 €	520 €	
Mise à disposition la veille du repas	51 €	51 €	
Couvert	1 €	1 €	
Arrhes (régler le jour de la réservation)	1/3 de la location totale Arrondi à l'euro supérieur	1/3 de la location totale Arrondi à l'euro supérieur	
Caution de la salle (restitution si pas de dégradation)	459 €	561 €	
Caution nettoyage de la salle (sera restituée si la salle rendue propre)	82 €	102 €	Restitution des clés à 19 h au plus tard
Mise à disposition d'une journée (sauf samedi, dimanche, et jour férié)	122 €	153 €	51 €

Objet : TARIFICATION CANTINE SCOLAIRE et GARDERIE :

-Cantine :

1 repas enfant : 2.90 €

1 repas adulte : 3.70 €

Garderie :

TARIFICATION DROIT DE PECHE ET DE CHASSE

Tarif à la journée :

1 demi-journée	1.60 €
1 journée	2.55 €

Nota : application du forfait mensuel si dépassement

Tarif mensuel :

½ journée (un enfant)	18.70 €
à partir du 2 ^{ème} enfant	16.85 €
1 journée (1 enfant)	28.70 €
A partir du 2 ^{ème} enfant	25.70 €

Objet : TARIFICATION DROIT DE PECHE ET DE CHASSE

➤ DROIT DE PECHE :

De fixer à compter du 1^{er} janvier 2014 le tarif de pêche dans les étangs de la commune, au tarif suivant :

Habitants de Colleville	53 €
Habitants hors Colleville	122 €
Moins de 18 ans Colleville/hors Colleville	39 €
Membre actif des associations	39 €
A la journée	10 €
A la semaine	31 €

➤ DROIT DE CHASSE au 1^{er} septembre 2013 150 €

Le Conseil après en avoir délibéré :

☞ DECIDE

d'une augmentation en moyenne de 2% excepté un forfait pour la chasse,

☞ VADIDE

☞ la tarification des salles et du foyer suivant le tableau ci-dessus,

☞ le tarif de la cantine scolaire à compter du 1^{er} septembre 2013,

☞ le prix de la garderie scolaire à compter du 1^{er} septembre 2013,

☞ la tarification du droit de pêche à compter du 1^{er} janvier 2014 ,

☞ la tarification du droit de chasse à compter du 1^{er} septembre 2013.

☞ AUTORISE le Maire à appliquer une réduction de 35% aux Collevillais.

☞ Charge le Maire de l'application de ces nouveaux tarifs et de demander le nettoyage, après utilisation, des salles mises à disposition gratuitement.

Nota :

-le montant du tiers de la caution sera arrondi à l'euro supérieur,

-la tarification du centre aéré sera arrêtée début 2014,

2 Personnel :

- Primes annuelles

Proposition suivant critères d'évaluation joints

Le Conseil après en avoir délibéré reconduit la prime pour le 1^{er} semestre et valide le document présenté qui servira d'aide à la décision à l'avenir pour l'octroi des primes.

- Modification date du CDD, peinture église et autres bâtiments

Possibilité d'avancer la date d'embauche au 15 juillet, ce qui aura pour avantage de peindre le logement de l'ancienne écurie ainsi de le louer plus tôt.

Le conseil après en avoir délibéré,

DECIDE d'avancer la date d'embauche d'un contrat saisonnier d'une durée de 5 mois, prévu initialement le 1^{er} août 2013 soit du 15 juillet 2013 au 14 décembre 2013

- Renouvellement CUI (PILLON Alice)

Demande de renouvellement du contrat pour une année

Le Conseil donne son accord.

- Demande de contrat en maçonnerie,

Vu la construction du local technique en cours, il serait utile de disposer d'un manoeuvre avec les 2 employés. Le Maire vous demande l'autorisation de solliciter auprès de Pôle Emploi un contrat aidé de 20h/semaine, pour une année

Le Conseil autorise le Maire à signer un contrat CAE d'une année pour l'embauche d'un aide maçon.

3 Convention M CARRICO/Mairie

Les fenêtres du logement de l'ancienne écurie étant posées et la porte remplacée par un sous-bassement en briques de 1.30 m de haut surmonté d'une double fenêtre, le Maire demande l'autorisation de signer une convention notariée avec le voisin et d'en régler les frais s'élevant à 800 €.

Le Conseil entendu, après en avoir délibéré donne son accord et reviendra vers celui-ci selon la teneur de la convention (droit d'échelle, interdiction de plantations ou de constructions à moins de 3 mètres au droit des ouvertures).

4 Convention ATESAT 2013

N'ayant pas fait appel depuis de nombreuses années, le Maire demande au conseil l'autorisation de solliciter le retrait de la commune de la liste éligible à l'ATESAT

Vu l'inutilité de ce service, Le Conseil décide de dénoncer cette convention.

5 Isolation extérieure de la nouvelle classe,

Proposition de l'entreprise DUBUISSON pour un montant de 3 648 € HT

Le Conseil après en avoir délibéré donne son accord.

6 Engazonnement pourtour salle polyvalente,

Le Maire présente au Conseil un devis de l'entreprise Blondel d'un montant de 6440 € HT, pour l'engazonnement du terrain autour de la salle polyvalente suite à la démolition du vieux bâtiment.

Le Conseil donne son accord pour l'engazonnement mais charge le Maire de demander un autre devis et de prendre l'entreprise la moins disante.

7 Attribution de logements, rue cauchoise et la panetière,

- Proposition du logement de l'ancienne écurie à M et Mme JOIGNANT André pour un loyer mensuel de 307,78 € (60.48 m² x 5.089 €) plus charges à 4% soit 12.21 € soit un total 320.09 €
- Logement rue cauchoise en remplacement de Melle Sabrina JOUÉ, à Naïka SILINE et son compagnon pour un loyer de 448.91 € charges comprises.
- Logement à La Panetière en remplacement de Melle Céline RENAULT, à M BONNEVILLE et sa compagne pour un loyer de 478.71 € charges comprises
- Logement de M BONNEVILLE à M GUERARD Julien et sa compagne pour un loyer de 606.02 € charges comprises.

Le Conseil valide ces propositions et autorise le Maire à signer les conventions, sous réserve que les futurs locataires présentent deux garants solvables.

8 Calendrier réforme, rythmes scolaires,

Le Maire présente au Conseil le calendrier des opérations de mise en place de la réforme des rythmes scolaires pour la rentrée 2014 et demande de le valider.

Le Conseil valide le calendrier présenté.

9 Dossier PLU, avant envoi à DDTM, pour avis

Le Maire demande au conseil de confirmer que les jardins communaux sont retirés de la zone à urbaniser pour favoriser la réalisation de la zone du Parc. Pour information, le bureau GEODEV procède à la rédaction du document écrit avant envoi à la DDTM pour avis.

Le Conseil après en avoir délibéré donne son accord.

10 Mise en place de ralentisseurs

Suite à la décision de mettre en place des ralentisseurs rue de l'église et rue cauchoise, et après une réunion publique d'information, le Maire demande au conseil de confirmer le nombre et l'emplacement de ralentisseurs dans ces 2 rues à savoir :

- Rue cauchoise entre le numéro 200 et 280 et le numéro 820 et 900
- Rue de l'église au droit de la rue de la forge
- Entre le numéro 500 et 560
- Entre le foyer Kohli et la mairie

Soit un total de 5 ralentisseurs plus un giratoire au droit de la route d'Hougerville.

L'ensemble est estimé à 30 000 € qui seront prélevés sur les 2 programmes de voirie et réalisés dès que possible.

Le Conseil donne son accord.

11 Exploitation bassins SCR, prorogation

L'entreprise SCR, ayant déposé une offre pour entreposer environ 36 000 m³ de matériaux inertes provenant de l'EDF, demande l'autorisation de déposer ces terres au dessus du niveau arrêté soit une épaisseur de 0.50 m et d'autoriser le remblaiement du bassin E pour un volume de 97 500 m³.

Avant décision, le Conseil charge le Maire charge le Maire de se renseigner auprès des services préfectoraux.

12 Avenant au marché voirie, Entreprise Eiffage

Travaux supplémentaires :

Reprofilage ; couche d'accrochage ; rabotage de chaussée ; mise à niveau de 4 tampons d'assainissement et 5 bouches à clé ; soit 3 280 € HT

Le Conseil donne son accord et autorise le Maire à signer l'avenant.

Travaux hors marché :

- Réalisation d'un dos d'âne pour diriger les eaux de ruissellement dans le bassin de rétention rue du Petit Moulin, estimation des travaux à 2 684 € HT
- Mise en place d'enrobés sur le trottoir au droit des logements sociaux et dans l'entrée, estimation des travaux à 3 300 € HT

Le Conseil autorise les travaux.

13 Questions diverses :

Autorisation de lancer un appel d'offre pour l'achat de portes et de tôles bac acier pour le local technique, si nécessaire (plus de 15 000 €)

Le Conseil donne son accord.

L'ordre du jour étant épuisé la séance est levé à 21 H 00.